

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

*BULLETIN MENSUEL*  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



SOMMAIRE

Le 11 Novembre. — Pour les amateurs de sports. — Recherches d'activité. — Le Braille Magazine.

**Notes et Informations**

**Chronique de l'U. A. G.**

Entre nous. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 15 septembre 1923. — Section départementale des Vosges. — — Groupement régional de Limoges. — Section départementale du Maine-et-Loire — Lettre de camarade. — Renouvellement des cartes d'invalidité.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

8° F60H

## PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

---

## COMITÉ DE PATRONAGE

---

M. BARTHOU ;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;  
M. le général BALFOURIÉ ;  
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
Mme Marthe BRANDÈS ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIDGELY CARTER.  
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;  
M. COTTIN, notaire honoraire ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;  
M. DUCO, médecin-inspecteur ;  
M. le colonel FABRY, député ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY ;  
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;  
Miss GRASS HARPER ;  
Miss WINIFRED HOLT ;  
Mme Léopold KAHN ;  
Mme Géo KESSLER ;  
M. KRUG ;  
M. LUGOL, député ;  
Mme la maréchale MAUNOURY ;  
M. le docteur MORAX ;  
M. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. Henry PATÉ, député ;  
M. Pierre RAMEIL, député ;  
M<sup>o</sup> HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;  
M. VALLON ;  
M. VALLERY-RADOT ;  
M. Constant VERLOT, député ;  
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

---

## LE 11 NOVEMBRE

---

Cette année, dans toutes les communes de France et même dans les pays alliés, la journée du 11 novembre sera commémorée officiellement. C'est que cette date doit rappeler aux nations : leurs morts, leurs sacrifices et en même temps leur victoire sur une brutale et injuste agression.

La France dont le sang a coulé abondamment et dont la terre a été violée et mutilée n'a, certes, pas besoin qu'on lui rappelle l'heure de la délivrance qui sonna le 11 novembre 1918, mais pour les générations nouvelles, pour les étrangers qui restèrent neutres ou qui furent ennemis il est indispensable que les anciens combattants, les victimes de la guerre et tout spécialement nous, les Aveugles de guerre, nous que la mort a seulement frôlés, assistions à ces cérémonies comme frères d'armes de ceux qui sont couchés sous la terre, comme leurs porte-parole, nous qui pouvons témoigner verbalement de l'idéal de paix qui nous a poursuivis dans cette tourmente.



## POUR LES AMATEURS DE SPORTS

Voici une nouvelle qui sera bien accueillie par quelques Aveugles de guerre, mais qui certainement en laissera d'autres sceptiques et perplexes. Pourtant comme les blessés aux yeux français ne sont pas plus mal bâtis que leurs camarades anglais ou italiens, fervents adeptes des sports qui leur sont encore permis, cette nouvelle doit les intéresser.

Petitjean nous prie de faire un appel dans le Bulletin à tous les Aveugles de guerre qui seraient désireux de participer eux-mêmes à une fête sportive qui aura lieu à Strasbourg dans le courant du mois de mai 1924. Cette fête comprendrait d'une part, des épreuves pour clairvoyants auxquelles nous ne nous ferions pas inscrire bien entendu, et, d'autre part, certaines épreuves disputées uniquement entre Aveugles. La fête durerait deux jours, un samedi et un dimanche, les concurrents pourraient trouver sur place un guide pendant ces deux jours s'ils ne pouvaient conserver leur guide habituel et trouveraient également un logement préparé.

On pourrait envisager comme exercices : la course à pied, le saut en hauteur et en longueur sans élan, la boxe avec les gants d'entraînement les plus doux, le lancement du poids, la gymnastique aux agrès, la course en tandem ou en bicyclettes accouplées (guide indispensable !)

L'idée n'est pas tout à fait neuve en France, le Docteur Kresser, à l'École de rééducation de Neuilly, avait orienté tous ses élèves vers le sport ou plutôt, vers les exercices de gymnastique qui leur étaient encore accessibles; il avait raison dès cette époque, comme le Phare de France a raison aujourd'hui d'entretenir le goût de l'exercice chez les Aveugles de guerre par des séances de danse ou d'escrime.

Lorsque des cours de natation ont été organisés à la piscine municipale d'Austerlitz on a constaté que les plus assidus étaient justement les plus joyeux et les mieux portants.

Les maladies les plus pénibles guettent les blessés aux yeux s'ils ne remuent pas, s'ils ne font pas assez d'exercice; la promenade quotidienne auprès du guide est déjà une excellente chose, mais n'est pas suffisante. Tous les médecins de la terre insistent pour que les humains accomplissent pendant quelques minutes et dès leur réveil, les exercices que nous apprenions à l'école ou au régiment, et cela, bien entendu, en plein air, dans un jardin, dans une cour ou tout au moins, devant une fenêtre ouverte.

Les enténébrés ont besoin de ces exercices plus encore que les voyants, et il n'est vraiment pas difficile à chacun d'eux de faire une petite toilette musculaire pendant cinq minutes tous les matins. Plus que les voyants, ils ont une tendance à rester immobiles, un grand nombre sont obèses avant l'âge de trente-cinq ans, alors qu'il y a peu d'années encore ils savaient progresser lestement à travers les boyaux étroits conduisant à d'étroites tranchées. Qu'on ne s'imagine pas que cette obésité précoce est due à une trop large pension accordée par l'Etat (malgré la sollicitude qu'il a montrée jusqu'ici il est utile et urgent qu'il fasse mieux encore). La multiplication des cellules adipeuses chez l'Aveugle est due, non pas à une suralimentation, mais à un manque d'exercices physiques.

Si les blessés aux yeux dont la santé générale est encore satisfaisante savaient combien ils sont menacés par les maladies d'estomac, par des maux de tête, des migraines et des insomnies, et pis que tout cela, par la tuberculose, ils ne se laisseraient pas aller sans réagir aux inconvénients inhérents à la cécité.

L'idée de Petitjean n'est donc pas aussi extraordinaire qu'elle peut en avoir l'air tout d'abord. Il est souhaitable qu'un grand nombre de membres de l'U. A. G. consentent à aller faire un tour à Strasbourg au mois de mai prochain pour participer à un certain nombre d'épreuves. Ils ne feront pas cela pour obtenir une médaille de bronze ou une mention honorable, ils le feront d'abord pour leur propre santé, ensuite pour donner l'exemple à ceux qui ne croient pouvoir faire guère mieux que l'escargot dans sa coquille.

Que ceux qui osent pratiquer les sports et qui désireraient participer à la réunion de Strasbourg donnent leur nom dès à présent.

IZAAC.

## RECHERCHE D'ACTIVITÉ

1° Pour les dactylographes.

Un assez grand nombre de soldats aveugles ont appris au cours de leur rééducation à se servir de la machine à écrire, mais la proportion de ceux qui ont pu trouver des emplois est très minime. Les erreurs au point de vue commercial n'étant pas admises, il faut donc chercher parmi les travaux susceptibles de donner le moins de mécomptes. Le

suivant me paraît tout indiqué, s'il n'a pas déjà été essayé. On sait que les grands magasins cherchent par tous les moyens possibles à attirer l'attention, mais on ne prend même plus la peine de décacheter leurs prospectus. Ils ont donc eu l'idée, au lieu d'envoyer des imprimés moins onéreux, d'adresser à leurs clients des lettres personnelles écrites à la machine, de manière que ceux-ci croyant avoir affaire à de la correspondance personnelle lisent ces lettres avec plus d'attention.

Comme ces magasins doivent certainement envoyer des centaines, et même peut-être des milliers de lettres semblables, il ne serait probablement pas impossible d'obtenir de leur part qu'ils réservassent ce travail pour les dactylographes aveugles. Le dactylographe aveugle atteindrait un maximum de rapidité puisqu'il s'agirait d'un travail à répétition. Les démarches à faire ne seraient sans doute pas très difficiles et peut-être plusieurs soldats aveugles pourraient trouver soit une situation, soit simplement à occuper les quelques heures de loisir dont ils peuvent disposer dans la journée et que malheureusement trop souvent, ils n'utilisent pas, faute de savoir comment les employer.

2° Un essai à faire : Le clivage du mica à domicile :

On sait que le mica, comme l'ardoise, a la propriété de se cliver, c'est-à-dire de pouvoir se fendre suivant des couches parallèles. L'industrie électrique emploie une assez grande quantité de mica qui, après certaines préparations sert à l'isolement des conducteurs. Le travail du clivage est simple; il suffit de le voir une seule fois. Il aurait l'avantage de pouvoir se mener de pair avec la broserie, tricotage, chaiserie, etc... Comme il ne nécessite pas d'outillage, toute la famille pourrait y travailler à temps perdu. Il peut se laisser et se reprendre à volonté suivant les instants dont on dispose.

La Compagnie Thomson propose aux Aveugles de guerre et aveugles civils qui voudraient s'y intéresser d'envoyer une ouvrière à domicile pour montrer la manière de l'exécuter. Pour éviter tout dérangement, perte de temps et frais de transport, un camion passerait pour livrer et reprendre le travail.

Les conditions seraient les suivantes : le kilogramme de mica clivé à l'épaisseur indiquée, est payé sept francs cinquante. Pour faciliter l'apprentissage exceptionnellement, les cinquante premiers kilogrammes seront payés à raison de dix francs le kilo. De plus, à titre d'encouragement pour faciliter les débuts, une prime unique de soixante-quinze francs sera donnée à tous ceux qui auront clivé vingt-cinq kilogrammes de mica. A titre d'indication, une ouvrière clive un kilogramme par jour au bout de trois à quatre semaines, et clive généralement un

kilo 500 gr. par jour au bout de trois mois. Que feront les Aveugles? L'expérience le démontrera. Qui n'essaye rien, n'a rien. M'écrire à volonté en noir ou en Braille à l'adresse ci-dessous. Ne pas se déranger. Ce travail se trouve naturellement réservé, à cause du parcours du camion, à Paris et peut-être à certaines localités favorisées du passage de ces voitures comme Levallois, Colombes.

M. BOCQUET, ingénieur,  
45, rue de Berri, Paris (8°).

## LE BRAILLE MAGAZINE

Le Permanent Blind Relief War Fund a fait la surprise aux lecteurs du *Courrier Braille* de leur envoyer dans le courant d'octobre un supplément gratuit s'appelant *Le Braille Magazine*.

Le *Braille Magazine* est une nouvelle revue qui paraîtra régulièrement chaque mois en Braille abrégé orthographique, et nous donnons ci-dessous le sommaire du premier numéro :

- 1° L'évolution du sort de la femme égyptienne;
- 2° A propos du centenaire de la naissance de Pasteur;
- 3° Le nouveau Président des Etats-Unis;
- 4° Le sort des Berthas;
- 5° La vie suspendue et prolongée;
- 6° Charles de Lesseps;
- 7° L'expédition de Kund Rasmussen chez les Esquimaux;
- 8° Le berceau des anguilles;
- 9° Un autofrome sur le toit d'une maison.

Les abonnés du *Courrier Braille* recevront régulièrement cette revue sans qu'il leur soit nécessaire d'apporter de modification à leur abonnement.

Les Aveugles de guerre qui n'auraient pas été intéressés par le *Courrier Braille* dont nous avons parlé dans le Bulletin d'octobre 1923, et qui, au contraire, désireraient recevoir le *Braille Magazine* pourront s'abonner à celui-ci. L'abonnement est de 10 francs par an et est à envoyer directement au Permanent Blind War Fund, 74, rue Lauriston, Paris.

Saluons avec joie la naissance du *Braille Magazine*.

## NOTES & INFORMATIONS

---

Nous avons reçu une lettre de Mme Henry, de Levallois, nous annonçant la fermeture de la maison qu'elle dirigeait. Nous lui avons aussitôt répondu en lui assurant l'aide de l'U. A. G. dans le cas où des camarades se trouveraient brusquement sans logement.

Mme Henry nous assure que ce n'est pas sans regret, ni sans chagrin qu'elle a été obligée de laisser la tâche à laquelle elle se consacrait, mais l'impossibilité de trouver un local approprié à son œuvre et dont le prix eût été en rapport avec ses ressources l'a obligée à prendre cette décision.

Nous adressons nos félicitations à Mme Henry ainsi qu'à sa collaboratrice, Mlle Chatelain, pour la tâche qu'elles ont accomplie.

---

*L'Almanach du Combattant*, 190, boulevard Haussmann, Paris (8<sup>e</sup>), sera le livre sensationnel de 1924 paraîtra le 11 novembre 1923 avec sa revue de Dorgelès, l'immortel auteur des *Croix de Bois*.

Ses 200 pages de Documents; 200 pages de Contes; 400 dessins; 40 bons de réduction acceptés par 200 industriels et commerçants.

Souscrivez jusqu'au 11 novembre au prix réduit de 3 fr. 60 franco gare par commandes collectives minimum de 6 exemplaires. Chèques postaux : Paris 376-70.

---

La Société des commerçants et industriels mobilisés nous prie d'insérer la note suivante :

### LE JOURNAL DES C. I. M.

*Organe de défense économique de tous les producteurs français.*

Dans son numéro du 15 septembre, le *Journal des C. I. M.* annonce l'organisation de sa nouvelle rubrique permanente de renseignements et conseils gratuits pour tous les C. I. M.

Il est répondu par lettre individuelle, gratuitement après avis des experts et techniciens compétents de la Fédération des C. I. M. (10,

rue de Rome, à Paris), à toutes demandes de consultation sur les questions suivantes :

Questions fiscales : Chiffre d'affaires, bénéfices commerciaux, bénéfices de guerre, impôt sur le revenu, régime fiscal des artisans, contributions indirectes, loi sur les fraudes, enregistrement, impôts des sociétés, impôt foncier.

Services publics : réglementation du travail, transports, postes, douanes et exportation.

Comptabilité : comptabilité fiscale, comptabilité des détaillants, comptabilité des sociétés.

Droit commercial et industriel : assurances, propriété commerciale, propriété industrielle, marques et brevets, banques populaires, liquidation du moratoire, lois des loyers, sinistrés de guerre, mutilés et réformés, jurisprudence des C. I. M.

En outre les plus importantes de ces réponses seront publiées périodiquement par le *Journal des C. I. M.* afin de renseigner non seulement les intéressés, mais tous les autres C. I. M. qui pourront se trouver dans le même cas.

Le *Journal des C. I. M.* envoie gratuitement un numéro spécimen (en faire la demande 10, rue de Rome, à Paris). Abonnement 6 fr. 50 par an.

---

*L'Office National du Combattant* nous prie d'aviser nos adhérents qu'il est transféré 10, rue de Madrid, Paris (8<sup>e</sup>), téléphone Wagram 76-56.

---

On demande non pas un aveugle complet, mais un blessé aux yeux ayant gardé un peu de vision qui pourrait remplir les fonctions de professeur de broserie et de cannage dans une école de rééducation en Algérie. S'adresser au camarade Darnaud Guilhem, 70, Cours Lamarque de Plaisance, à Arcachon (Gironde).

---

Notre camarade Artel, 46, rue de la Victoire, à la Ferté-Macé (Orne), habitant un grand appartement accepterait de loger un Aveugle de guerre seul, prix à débattre; s'entendre directement avec lui.

M. Alfred Stempowski, membre associé de l'U. A. G., fondateur avec M. Delamarre de la Société l'Amicale des Aveugles du Havre, nous prie de faire connaître à nos camarades qu'il leur consent toujours des prix spéciaux pour les chiendents et autres fibres de broserie dont ils peuvent avoir besoin. S'adresser directement à M. Stempowski, 6, rue Marie-Thérèse, Le Havre (Seine-Inférieure).

Représentants demandés, huiles, savons, cafés, confitures, s'adresser à M. E. Vuichard, à Salon (Bouches-du-Rhône). Fortes remises, affaires faciles. Prix spéciaux réservés aux membres de l'U. A. G.

A VENDRE :

Deux bicyclettes, type Peugeot, un accoupleur Card, et un fauteuil osier pour enfant s'adaptant à l'accoupleur, le tout à l'état neuf, s'adresser au camarade Thuet, 18, rue Gravel, à Paris (12°).

Matériel brosier, un établi, une boîte à chiendent, peigne, cisailles, un étau de 80 kilogrammes, s'adresser au camarade Blot, 7, rue Ferrachat à l'Arbresle (Rhône).

Machine à tricoter marque Dubied, jauge 36, largeur 50 cm. avec tous ses accessoires. S'adresser au camarade Sursin, 27, rue de Saint-Mandé, à Charenton (Seine).

Un couteau coupe-gorge ou guillotine, un couteau coupe-rang. S'adresser au camarade Jules Anatole, à Lurcy-Lévy (Allier).



## Chronique de l'U. A. G.

### ENTRE NOUS

#### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Desgrippes (Louis), à Paris, nous font part de la naissance de leur fils Raymond, né le 12 septembre 1923.

Notre camarade et Mme Dolmière (Emile), à Constantine, nous font part de la naissance de leur fille Mauricette, née le 4 septembre 1923.

Notre camarade et Mme Le Cocq (André), à Brest (Finistère), nous font part de la naissance de leur fille Andrée, née le 13 septembre 1923.

Notre camarade et Mme Munnier (René), à Burelles par Vervins (Aisne), nous font part de la naissance de leur fille Yvette, née le 8 septembre 1923.

Notre camarade et Mme Surin (Gilbert), à Condat (Cantal), nous font part de la naissance de leur fille Madeleine, née le 7 août 1923.

Notre camarade et Mme Boucher (Emile), à Paris, nous font part de la naissance de leur fils Jacques.

Notre camarade et Mme Daviau, à Belleville-sur-Vie (Vendée), nous font part de la naissance de leur fille Henriette.

Notre camarade et Mme Devidal (Léon), à Moulin-Boro (Haute-Loire), nous font part de la naissance de leur 5<sup>e</sup> enfant, né le 9 septembre 1923.

Notre camarade et Mme Bloncourt (Elie-Clainville), à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), nous font part de la naissance de leur fils Jean, né le 30 août 1923.

Notre camarade et Mme de Witte (René), à Saint-Bonnet-de-Cray, (Saône-et-Loire), nous font part de la naissance de leur fils Paul, né le 30 septembre 1923.

Notre camarade et Mme Bardet (Jean-Baptiste), à Cressia (Jura), nous font part de la naissance de leur deuxième fils, Maurice.

Notre camarade et Mme Bugnet (Benoît), à Caluire (Rhône), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Roger.

Notre camarade et Mme Lapoule (Gaston), à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Denise.

Notre camarade et Mme Lalœuf, à Chaumont-sur-Charonne (Loir-et-Cher), nous font part de la naissance de leur fils Gérard, né le 8 octobre.

Notre camarade et Mme Bazinet (Ferdinand), à Limoges (Haute-Vienne), nous font part de la naissance de leur fille Andrée, née le 14 octobre 1923.

Notre camarade et Mme Chelle (Gilbert), à Amiens (Somme), nous font part de la naissance de leur fille Fernande, née le 18 octobre 1923.

Notre camarade et Mme Lampérière (Gustave), à Cachan (Seine), nous font part de la naissance de leur fille Reine, née le 18 octobre 1923.

Notre camarade et Mme Duc (Jean), à Lyon (Rhône), nous font part de la naissance de leur fils Marcel, né le 21 mai 1923.

Notre camarade et Mme Prudhomme (Alfred), à Calais (Pas-de-Calais), nous font part de la naissance de leur fille Paulette, née le 9 octobre 1923.

Notre camarade et Mme Caralp (Clément), à Montorgueil par Carcassonne (Aude), nous font part de la naissance de leur fils André, né le 27 juillet 1923.

Nous adressons nos plus sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

#### MARIAGES

Notre camarade Pradel (Pierre), à Gourdon (Lot), nous fait part de son mariage avec Mlle Julienne Pebeyre.

Notre camarade Chanut (Ch.), au Creusot (Saône-et-Loire), nous fait part de son mariage avec Mlle Louise Longchamp.

Notre camarade Agutte (Louis), à Levallois-Perret (Seine), nous fait part de son mariage avec Mme Veuve Auriat, qui a été célébré le 20 septembre.

Notre camarade Gicquel (Fernand), à Rennes (Ille-et-Vilaine), nous fait part de son mariage avec Mlle Marie Agaesse, qui a été célébré le 10 octobre 1923.

Notre camarade Sanguine (Jean), à Conne de Labarde (Dordogne), nous fait part de son mariage avec Mlle Jeanne Nouaille, qui a été célébré en janvier dernier.

Notre camarade Héron (Aymard), au Kremlin-Bicêtre (Seine), nous fait part de son mariage avec Mlle Marie-Louise Cousin.

Notre camarade Charrier (Mathurin), à Clisson (Loire-Inférieure), nous fait part de son mariage avec Mlle Marie Joumeau, qui a été célébré le 24 septembre 1923.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

Le Président de l'U. A. G. et le Président du Comité d'Action sont allés présenter leurs félicitations à M. François-Marsal, ancien ministre, Président d'Honneur du Comité d'Action de notre Groupement, à l'occasion du mariage célébré le 6 octobre, en l'église Saint-Louis-des-Invalides, de Mlle Odile François-Marsal, avec M. Thierry de Boccard, directeur de la Banque du Dauphiné à Lyon, et de celui de Mlle Andrée François-Marsal avec le lieutenant Guignabaudet, du 503<sup>e</sup> régiment de chars de combat, chevalier de la Légion d'honneur.

#### DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade J.-B. Archon, à Paris.

De notre camarade Tournache, à Amiens (Somme).

De la naissance et du décès du fils de notre camarade Ogé.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

---

#### Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 15-Septembre 1923

---

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence d'Izaac.

Sont présents :

L'Evesque (Gaston), Durat, Noireaux, Roy (Georges), Favret, Bertrand, Bois, Courteix, Goubin, Grillet, Gudefin, Heuzé, Malgat, Sainte-Rose, Laffargue, Lagarde.

Ont écrit : Leveau, Scapini.

Ont donné leurs pouvoirs : Amar et Dufourc au Président, Bardoux à Bois, Robert à Heuzé.

Assistent à la séance : M. de Traversay, Président du Comité d'Action, les camarades Larher et Boidin.

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 21 juillet, un délégué par groupement régional et section départemen-

tale non comprise dans un régional avait été convoqué à cette séance.

Se sont fait représenter, les groupements régionaux de Lille, par Planquette; de Limoges, par Lagarde; de Bordeaux, par Laffargue; de la Côte d'Azur, par Estienne; les sections départementales des Vosges, par Béda; du Finistère, par Sibiril; de la Seine-Inférieure, par Cagnard.

*Situations financières de juillet et d'août.* — Adoptées.

*Rapport moral.* — Bois fait des réserves au sujet du paragraphe concernant la Légion d'honneur.

Le rapport moral est adopté.

Bilan adopté.

Sur la demande de Lagarde, la discussion du projet de budget est reportée à la séance d'octobre.

*Classement des candidats administrateurs sur le bulletin de vote.*

En présence de M. de Traversay, le trésorier procède à l'établissement des bulletins, puis au tirage au sort, la liste est établie comme suit :

Derunder, Mengin, Laute, Nicolai, Fauvel, Boidin, Bertrand, Grillet, Noireaux, Bois, Bouheret, Amar, Béda, Martin, Leloup, Bardoux.

Sainte-Rose demande si tous les candidats sont bien membres titulaires de l'Union.

Le Président répond affirmativement.

Le bulletin de vote mentionnera les renseignements suivants : nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse, profession, et la mention d'Administrateur sortant, s'il y a lieu.

Le Conseil prie M. de Traversay de vouloir bien accepter la direction et l'organisation des assemblées de novembre et de demander aux membres du Comité d'Action de vouloir bien l'aider dans cette circonstance.

M. de Traversay promet de faire le nécessaire comme les années précédentes.

#### *Renouvellement de la Caisse Fraternelle*

Sont nommés pour septembre, octobre, novembre : Courteix, Dufourc, Durat, Noireaux.

#### *Pensions*

Après lecture des lettres de Robert du 19 juillet et du 5 août et après discussion à laquelle prennent part les administrateurs et les délégués de province, le Président met aux voix la motion suivante :

« En tenant compte de l'état actuel des choses et des démarches

« déjà faites, le Conseil décide de continuer les négociations sur les « directives antérieures. »

Heuzé déclare ne pas utiliser le pouvoir que lui a donné Robert.

Cette motion est adoptée. Béda, représentant des camarades des Vosges donne un avis contraire.

Le Conseil procède ensuite au renouvellement de la Commission des Pensions; sont nommés :

Bois, Durat, Goubin, Laffargue.

Le camarade Sainte-Rose se propose d'intervenir auprès de la Commission des Finances en faveur des 100 0/0 article 10.

LE PRÉSIDENT. — On ne peut que féliciter Sainte-Rose.

#### FRANCEVILLE

Lecture des lettres de Leveau et de Bardoux.

Lecture des propositions de M. Wattier.

Le Conseil décide à l'unanimité de ne plus faire aucune nouvelle construction à Franceville, il charge sa commission d'étudier à nouveau cette question et de la représenter au prochain Conseil.

Nomination d'un gérant.

Le Bureau propose au Conseil d'administration la nomination d'un gérant aveugle pour Franceville en remplacement du camarade Aubert qui quitte l'emploi qu'il occupait bénévolement. Le Conseil remercie le camarade Aubert d'avoir assuré ces fonctions délicates avec tant de dévouement.

Lecture de la note que le Bureau propose de publier dans le Bulletin d'octobre.

« L'Aveugle de guerre qui désirerait être gérant à Franceville, est prié de faire connaître son nom au siège social qui lui donnera les indications supplémentaires.

« La gérance consiste :

« Pendant la période d'hiver, à surveiller les locaux, le matériel qu'ils contiennent, à les aérer, en outre, pendant la période d'été, à établir un inventaire à l'arrivée et au départ de chaque camarade.

« En principe, le gérant serait logé avec sa famille, éclairé et chauffé, il recevrait une indemnité mensuelle de 50 francs pendant l'hiver, et de 100 francs pendant la saison d'été. Pour cet emploi, il est indispensable que l'aveugle ait à ses côtés au moins une personne voyante capable de l'aider dans ses fonctions. La place serait à occuper à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain. »



LAFFARGUE demande s'il ne serait pas préférable de prendre un gérant voyant qui pourrait, l'été, assurer les fonctions de cantinier.

BERTRAND. — Pour l'hiver, un camarade aveugle avec sa femme suffit largement.

LAFFARGUE. — Si nous avons un gérant aveugle, nous serons obligés de prendre un cantinier pour la saison d'été, nous aurons deux locaux occupés au lieu d'un. Nous aurions moins de frais si nous pouvions trouver un camarade qui accepterait d'adjoindre, à son poste de gérant, celui de cantinier pour la saison d'été.

SAILLOT. — La place de gérant à Franceville devrait être tenue par un voyant, il est difficile à un aveugle d'établir les inventaires au départ et à l'arrivée des camarades, ceux-ci partant et arrivant tous ensemble.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Le gérant voyant rencontrera les mêmes difficultés.

LAFFARGUE. — Nous pourrions prendre un gérant aveugle et essayer de nous entendre avec un restaurateur pour que les camarades qui occuperont le bâtiment des célibataires puissent prendre leurs repas soit chez lui, soit dans la salle à manger du bâtiment, et une personne pourrait venir faire le ménage.

BEDA. — Le restaurateur voisin de nos maisons ne trouvant pas de personnel pour son service, ne pourra en mettre à notre disposition.

COURTEIX. — Pourquoi n'avons-nous pas attribué à Aubert les mêmes avantages que nous offrons maintenant à un aveugle gérant?

LE PRÉSIDENT. — Le futur gérant aura plus d'ouvrage qu'Aubert qui, d'ailleurs, avait accepté les conditions proposées.

Le Président met aux voix s'il y a lieu d'avoir un gérant aveugle.  
Contre : Béda.

Abstention : Lagarde.

Le Bureau publiera donc la note proposée et désignera un gérant après accord avec la Commission de Franceville.

#### *Radiation*

Lecture du rapport de la Commission d'enquête :

« Les membres de la Commission d'enquête, Bois, Bertrand, en remplacement de Courteix et Heuzé, réunis le 4 août, après avoir entendu les plaintes formulées contre qui, porteur de ses décorations, s'est rendu coupable plusieurs fois de mendicité.

Etant donné que ce dernier ne s'est pas présenté au Bureau de l'U. A. G.,

Que les excuses qu'il donne ne peuvent justifier une telle conduite de la part d'un Aveugle de guerre,

Proposent au Conseil :

La radiation pure et simple de l'Union, de

LAGARDE. — Si de tels cas se renouvelaient, l'Union devrait adresser une lettre à la Préfecture de Police pour l'aviser qu'elle n'approuve pas une telle conduite de la part d'un Aveugle de guerre et la prier d'intervenir chaque fois qu'un de ces grands mutilés se livrerait à la mendicité.

La radiation de est votée à l'unanimité des membres présents.

#### *Questions diverses*

Admission de nouveaux adhérents.

Les camarades Banyuls (François); Burgard (Hippolyte); Grimaldi (Martin); Rémy (Jules); Tourneux (René) sont admis membres titulaires.

Lecture de la lettre du camarade Roubaud et de la réponse du Bureau, qui paraîtront dans le Bulletin d'octobre.

Lecture de la lettre de Devarrieux, cette lettre sera également publiée avec une note du Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

---

### SECTION DÉPARTEMENTALE DES VOSGES DE L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Compte rendu de sa réunion en septembre.

Sous la présidence du camarade Béda, la section, réunie en assemblée ordinaire, après avoir souhaité la bienvenue à tous les camarades des départements limitrophes, Meurthe-et-Moselle, Territoire de Belfort, de la Haute-Saône, venus en grand nombre, a examiné la situation présente de l'Aveugle de guerre.

Reconnaissant à l'unanimité, moins une voix, l'insuffisance du taux de notre pension, marque nettement sa volonté de voir le montant de la pension porté à 12.000 francs, chiffre qui n'a rien d'exagéré et, au contraire, le seul permettant à l'Aveugle de guerre de vivre à l'abri de tous soucis causés surtout par les maladies qui sévissent sur lui et sur les membres de sa famille à charge, et fait confiance à la Commission des Pensions pour diriger à bien cette juste revendication.

Ensuite la section a pris connaissance de sa situation financière s'établissant ainsi avec arrêt des comptes au 31 juillet :

Dépenses pour frais administratifs et y compris la redevance à l'Union .....	Fr.	99 30
Recettés .....		617 50
		518 20
Resté en caisse .....		518 20

En raison de cet avoir, il fut décidé de placer cette somme sur un livret de Caisse d'Epargne.

Ensuite, elle a examiné les divers travaux en perspective des commissions devant se réunir pour l'assemblée générale et a émis les vœux qui suivent :

1° Que notre Conseil d'administration veuille bien étudier attentivement la possibilité des moyens propres à l'écoulement des articles fabriqués par les aveugles de province, ouverture de magasins ou création de dépôts dans les centres importants.

2° La section renouvelle le vœu déjà émis par elle ainsi que par de nombreuses régionales, de presser les démarches auprès des Pouvoirs intéressés pour que l'Aveugle de guerre se serve de sa carte à double barres seulement et que cette seule carte lui permette de bénéficier de toutes les réductions consenties par les diverses compagnies de transport, métro, tramways, Paris et province.

3° Emet le vœu à l'unanimité que nos veuves obtiennent enfin une pension au moins égale à la moitié de notre pension définitive, et considère également la nécessité du relèvement du taux de la surpension allouée pour blessures multiples.

4° Emet le vœu de voir attribuer à titre de récompense la Médaille Militaire à tous les Aveugles bénéficiaires de l'article 10 et blessés en service; vœu déjà émis par divers Congrès importants de mutilés et estime que les intéressés eux-mêmes ne doivent pas rester en arrière.

En fin de séance, le Comité d'action apporte la bonne nouvelle que les Dames de France d'Epinal qui, depuis la cessation des hostilités, ont créé une imprimerie pour aveugles, viennent de faire don à la section d'une machine à écrire simultanée. Il fut donc décidé que cette machine resterait au siège de la section et qu'avec le gracieux concours d'une personne de l'imprimerie Braille, les membres qui désireraient apprendre la machine à écrire, pourront adresser leur demande au Président qui leur fixera leurs jours d'étude. Il fut également décidé qu'à

l'avenir le compte rendu de nos réunions sera adressé à tous les membres en noir et en Braille.

Après avoir adressé leurs plus vifs remerciements aux Dames de France d'Epinal pour leur don si généreux, ainsi qu'à leur Comité d'action pour le dévouement dont il fait preuve, les membres se sont séparés en envisageant une prochaine réunion pour le début de l'an prochain. Il est bon de rappeler que la plus intime camaraderie n'a cessé de régner pendant toute la réunion.

### GROUPEMENT REGIONAL DE LIMOGES DE L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Le groupe s'est réuni le dimanche 14 octobre, à 13 h. 30, à la salle de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne mise gracieusement à sa disposition. Le camarade Lagarde (de Brive) présidait cette réunion à laquelle assistaient 34 camarades.

Le groupe demande que les pensions soient augmentées de 4.000 francs, mais fait confiance à la Commission des Pensions et au Bureau de l'U. A. G.

Il émet en outre les vœux suivants :

1° Etant donné que la plupart de leurs maladies ou affections sont causées ou augmentées par la cécité, tous les soins aux Aveugles de guerre devraient être gratuits.

2° Que le taux de la pension de réversion des veuves des grands mutilés soit porté à 1.200 francs et que la pension soit accordée quelle que soit la date du mariage.

3° Que le Sénat vote rapidement le projet par lequel tous les enfants des Aveugles de guerre, nés postérieurement à la cessation des hostilités, soient reconnus comme Pupilles de la Nation.

4° Que la carte d'invalidité soit valable pour tous les transports en commun.

5° Qu'il ne soit plus engagé aucune dépense pour Franceville mais que le Comité d'aide fonctionne dès à présent comme il l'a fait pour la rue Ballu, en vue de la création d'une maison de retraite.

6° Que l'on publie le catalogue de la Bibliothèque de l'U. A. G. et qu'elle fonctionne régulièrement.

En se séparant, le groupe se félicite du nombre des présents et émet le vœu que l'an prochain, à pareille date, les camarades soient encore plus nombreux.

## SECTION DÉPARTEMENTALE DU MAINE-ET-LOIRE DE L' « UNION DES AVEUGLES DE GUERRE »

Compte rendu de la réunion annuelle du 7 octobre 1923.

Cette réunion eut lieu à l'Hôtel de France, place de la Gare, à Angers, elle fut précédée d'un banquet intime dont le menu fut agrémenté de quelques superflus à la suite de dons généreux reçus à cet effet. Après le dessert les convives dégustèrent une délicieuse liqueur offerte gracieusement par la Maison Cointreau, d'Angers. Nous adressons nos bien sincères remerciements aux aimables personnes qui ont voulu collaborer à la bonne réussite de cette petite fête.

Après avoir remercié les onze camarades présents et fait connaître les regrets de sept camarades qui ne peuvent assister à la réunion pour des motifs valables, Leveau passe la présidence au camarade Panterne.

M. le D<sup>r</sup> Vinsonneau, trésorier de notre section, ainsi que deux membres de notre comité de clairvoyants, par suite d'empêchements, ne peuvent assister à notre réunion, mais ont tenu à nous renouveler l'assurance de leur profond attachement.

A la suite de ce banquet une réunion a été tenue au cours de laquelle ont été examinées les différentes questions intéressant la cause générale des Aveugles de guerre.

Lecture a été donnée du rapport moral et de la situation financière de l' « Union des Aveugles de guerre », lesquels ont été approuvés à l'unanimité par les membres présents; ces derniers adressent leurs bien sincères félicitations aux membres du Conseil d'administration de l'U. A. G. pour le zèle dont ils ne cessent de faire preuve en assurant la défense des intérêts de tous.

Leveau rend compte ensuite des différentes démarches qu'il a eu l'occasion de faire au cours de l'exercice écoulé.

Dans une lettre en date du 1<sup>er</sup> décembre 1922, le Président du Comité Départemental des Mutilés et Réformés du Maine-et-Loire demande propositions pour répartition des différents dons formant un total de 285 fr. 40; réponse est faite en date du 16 décembre avec désignation de trois camarades choisis parmi les plus grands invalides, ayant charges de famille.

Ces camarades n'ayant reçu aucune suite à ces propositions, notre camarade Panterne est chargé de faire une enquête auprès du Comité Départemental.

Le 8 avril, Leveau envoie au siège de notre Union sa démission de Président du Groupement du Mans, en même temps qu'il propose la

formation de la Section départementale du Maine-et-Loire. Cette démission est motivée par les faits suivants : le Groupement comprenait 4 départements, le Maine-et-Loire, la Mayenne, l'Orne et la Sarthe. Ce Groupement avait surtout été constitué sur la demande du délégué de l'Orne, Leveau n'en avait accepté la présidence qu'avec la seule pensée d'apporter à tous ses camarades sa loyale collaboration; le délégué de l'Orne en avait accepté le secrétariat. Or, ce dernier, pour des raisons personnelles, donna sa démission de secrétaire du Groupement et de délégué pour le département de l'Orne. D'autre part, les délégués de la Mayenne et de la Sarthe n'ayant jamais eu besoin des services de Leveau, ce qui se comprend pour la Sarthe, ce département ayant le privilège de posséder un Comité de clairvoyants, composé de personnes toutes dévouées à la cause des Aveugles de guerre et faisant toutes démarches utiles en leur faveur depuis de longues années, Leveau ne voulut pas conserver un titre purement honorifique et en conséquence envoya sa démission de Président dudit Groupement à l'Union des Aveugles de guerre.

Sur la demande d'un de ses camarades, Leveau envoya le 25 avril à l'U. A. G. un article à faire paraître dans le Bulletin mensuel en vue de l'organisation d'une réunion amicale qui devait avoir lieu le 14 juillet. La date fut peut-être mal choisie, en tout cas un ou deux camarades ayant seuls adhéré à cette fête, celle-ci n'eut pas lieu. Il est décidé à l'unanimité des membres présents qu'une réunion amicale suivie d'un petit concert aura lieu dans le courant du mois de mars.

A la suite d'une démarche faite le 1<sup>er</sup> juin auprès de MM. Malinge et Guillet, 23, rue Paul-Bert, à Angers, ainsi que de M. Ricoul, agent des cycles « Continental », à Angers, 8, rue Bodinier, concernant l'acquisition de bicyclettes homme et dame pouvant être accouplées, MM. Malinge et Guillet nous consentent une remise de 100 francs sur chacun des modèles de leur fabrication; M. Ricoul nous accorde les prix suivants : bicyclette homme, 345 fr.; dame, 360 fr. Nous adressons à ces deux maisons nos plus sincères remerciements.

En date du 11 juillet, M. le D<sup>r</sup> Vinsonneau a bien voulu accepter les fonctions de trésorier de notre Section, nous lui adressons nos plus vifs remerciements.

Le 8 août nous demandons au Crédit Lyonnais l'ouverture d'un compte courant au nom de notre Section.

A la même date, une démarche est faite auprès du Président du Conseil général concernant la demande de réduction sur les chemins de fer de l'Anjou, qui avait déjà été tentée l'année précédente sans

résultat; nous n'avons pas encore connaissance de la décision qui a pu être prise à cet égard.

*Comité de clairvoyants.* — Mmes Jauneau, Lacretelle et Querqui, ainsi que M<sup>e</sup> Hérard qui ont bien voulu accepter de faire partie de notre Comité de clairvoyants nous ont apporté leur précieuse collaboration au cours de l'exercice écoulé; nous leur adressons ici l'assurance de notre vive reconnaissance.

*Membres actifs.* — Nous comptons au 30 septembre 23 Aveugles de guerre dans le département de Maine-et-Loire.

*Correspondance.* — Au cours de l'exercice, 105 lettres ont été expédiées par nos soins.

*Nomination du Bureau.* — Sont nommés à l'unanimité pour former le nouveau Bureau de la Section : Président, Panterne; Vice-Président, Cointepas; Trésorier, M. le D<sup>r</sup> Vinsonneau; Secrétaire, Leveau.

*Questions diverses.* — Le camarade Chupin a émis le vœu que la Section intervienne auprès des députés et sénateurs du Maine-et-Loire, afin d'appuyer les démarches de notre Union tendant à l'augmentation de nos pensions; ce vœu est adopté; une lettre sera adressée dans ce sens à chacun de nos représentants.

Concernant les billets à tarif réduit qui nous sont délivrés par les grands réseaux de chemins de fer, Panterne demande que l'Union fasse une démarche auprès de l'Administration centrale tendant à obtenir la simplification des écritures beaucoup trop compliquées qui nous font perdre beaucoup de temps et attirent parfois des remarques désagréables de la part du public.

Vœux à soumettre à l'assemblée générale de notre Union :

Que l'U. A. G. pousse activement ses démarches concernant l'augmentation de nos pensions, dont le taux est devenu insuffisant par suite de l'élévation continuelle du coût de la vie.

Augmentation de la pension de nos veuves qui du fait de notre invalidité n'ont pu se créer une situation.

Admission à pension de réversion pour toutes les veuves de nos camarades sans qu'il soit tenu compte de la date à laquelle le mariage a été contracté.

Nous demandons que les femmes de nos camarades aliénés perçoivent pendant les périodes d'hospitalisation de ceux-ci le taux normal de la pension des veuves.

*Pupilles de la Nation.* — Nous serions heureux que le Sénat se hâte de ratifier la loi votée par la Chambre des députés tendant à accor-

der le titre de Pupille de la Nation à tous nos enfants sans qu'il soit tenu compte de leur date de naissance.

Légion d'honneur, ratification un peu plus rapide par le Sénat de la loi votée par la Chambre des députés qui nous rend justice en nous accordant cette décoration à titre militaire.

*Impôt sur les bicyclettes.* — Le nombre des camarades employant les quadricycles, bicyclettes accouplées ou tandems augmentant sans cesse, nos camarades comprenant de plus en plus le besoin d'un exercice nécessaire à leur santé, il serait bon que notre Union fasse une démarche sérieuse pour obtenir des Contributions Indirectes que nous n'ayons à payer qu'une seule plaque bien qu'il s'agisse d'un appareil à deux personnes, puisque c'est notre blessure qui nous oblige à les employer. C'est une question de justice qui ne peut obtenir qu'une suite favorable, l'Etat accorde bien la gratuité complète aux mutilés des jambes.

Nous renouvelons aussi le vœu tendant à ce que nos ascendants bénéficient de la même pension que les ascendants des tués à l'ennemi, puisque du fait de notre blessure ils ont perdu en nous leur soutien.

Priorité sur les transports en commun et dans les théâtres parisiens. Nous serions heureux de voir l'Union entreprendre des démarches actives pour obtenir que les Aveugles de guerre provinciaux, de passage à Paris, puissent bénéficier de la priorité qui est accordée à leurs camarades parisiens, sur les transports en commun, ainsi que dans les théâtres subventionnés par l'Etat. Bien entendu nous ne demandons que la priorité et non le bénéfice des réductions qui sont accordées à nos camarades parisiens, nous pensons que cela est une chose très facile à obtenir et sans complication administrative; il suffirait que les provinciaux présentent leur carte de chemins de fer qui est une carte d'identité officielle.

En terminant cette réunion au cours de laquelle la plus cordiale camaraderie n'a cessé de régner, le Bureau adresse ses remerciements au journal *Le Petit Courrier de Maine-et-Loire* pour la place qu'il veut bien réserver à la publication de certains articles intéressant notre cause.

SITUATION FINANCIERE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1922  
AU 31 JUILLET 1923

*Recettes*

Compte Groupement du Mans :	
Subvention Fédération Mutilés de l'Orne.....	Fr. 100 »
Intérêts sommes placées .....	6 75

Don du Trésorier .....	3 05
Compte du Maine-et-Loire :	
Subvention Office Départemental des Mutilés .....	250 »
Subvention Commune du May-sur-Evre .....	100 »
<b>Total .....</b>	<b>Fr. 459 80</b>

*Dépenses*

Compte Groupement :	
Déficit au 1 <sup>er</sup> octobre 1922 .....	Fr. 20 »
Pourcentage versé à l'U. A. G. ....	12 »
Frais de correspondance .....	27 10
Frais de déplacement du délégué de l'Orne pour réunion du Mans .....	19 75
Versement à l'U. A. G. du solde en caisse au Groupe- ment le 15 avril 1923 .....	30 95
Compte du Maine-et-Loire :	
Frais de correspondance .....	16 25
<b>Total .....</b>	<b>Fr. 126 05</b>
En caisse au 31 juillet 1923 .....	333 75

*Le Président :*

Claude PANTERNE.

LETTRE DU CAMARADE TOUTAIN

Lisant le dernier Bulletin de l'U. A. G., j'y trouve le compte rendu de la séance du Conseil d'administration, lecture d'une lettre du camarade Leveau donnant sa démission de Président du Groupe du Mans sous le prétexte de la démission de Toutain, Secrétaire du Groupe.

Connaissant peu le camarade Leveau avant nos relations de sociétaires, je l'avais très vite trouvé digne de cette présidence et digne de faire partie de notre Conseil d'administration, admirant en lui son calme et surtout sa façon nette et précise de voir et juger. Je regrette donc très vivement que ma démission ait pu entraîner la sienne.

Le camarade Leveau n'ayant pas cru devoir communiquer ma lettre de démission, je tiens à en faire connaître exactement les motifs,

je tiens à en donner les motifs au Conseil d'administration qui peut-être y puisera quelque renseignement et, de cette façon, me justifier auprès des nombreux camarades de l'Orne.

Je suis un partisan convaincu de nos grandes associations. Tant à l'U. A. G. qu'à l'U. N. M. R. ou à la Fédération de l'Orne, j'ai donné maintes fois des preuves d'activité et fus dans ces divers groupements l'auteur de certains amendements ou vœux qui, aujourd'hui, ont fait ou sont en train de faire leur chemin dans toutes les sociétés.

Au Comité départemental des Mutilés et celui des Pupilles où j'ai l'honneur de siéger, je me fis toujours avec acharnement le défenseur des grands invalides ou de leurs enfants.

A l'U. A. G. je fus un des partisans convaincus de la création des groupements régionaux dont j'attendais les meilleurs résultats. Au cours de la réunion générale de 1922, je demandais au Conseil d'administration d'activer leur formation. Voir compte rendu.

Tout ceci pour vous dire que si j'ai donné ma démission, c'est que j'ai jugé qu'il était bien inutile de se faire un casse-tête pour des choses qui n'existent que pour la forme. Je m'explique ; dans la formation de ces groupements je voyais une force considérable à apporter au siège social, c'est-à-dire que je voyais ces groupements faire pression directe auprès des députés et sénateurs des départements qui, à la Chambre, sont la majorité. Faire pression directe auprès des préfets, présidents des comités départementaux des mutilés et des pupilles et, par là même auprès des offices nationaux. Ces points de vue n'ont pas dû être partagés par le Conseil d'administration puisque, secrétaire du Groupe du Mans pendant une année, je n'ai jamais reçu de ce dernier ni une communication, ni une directive, ni un vœu à transmettre. J'irai même plus loin dans cette voie, de nombreux vœux ont été émis par les régionaux au cours de leurs réunions annuelles, non seulement le Conseil d'administration n'a pas cru devoir s'en inspirer pour la formation de son ordre du jour de la réunion générale du 12 novembre 1922, mais je n'ai pu trouver lecture des comptes rendus de nos réunions au Conseil d'administration. J'ai même vu avec plaisir le Bulletin de février publier un rapport de Leveau sur notre réunion du Mans du 15 octobre, lequel était suivi dans ce même Bulletin d'un rapport du même auteur d'une réunion ayant eu pour théâtre Angers, pendant qu'au contraire un rapport du camarade Toutain sur la même réunion du 8 octobre à Argentan, ayant donné à son auteur autant de travail, autant de déplacements, autant d'écritures, mais qui n'avait pas eu le don de réunir autant

de camarades, était jeté au panier sans connaître les honneurs de la publication de notre Bulletin.

Devant ce faisceau de travail et de fatigues inutiles, j'ai donc décidé de donner mon activité qui ne s'est pas amoindrie à d'autres œuvres ou à d'autres sociétés et c'est par mesure de protestation que jusque-là j'ai refusé de payer ma cotisation.

En vous demandant la publication de ma lettre, ne croyez pas, mon cher Président, que j'essaye de jeter la pierre dans la mare aux grenouilles, au contraire, car je ne saurais trop me rallier à un appel de notre camarade Amar publié au Bulletin de mars. Les différences de vue ne doivent en aucun cas entraîner la discussion ni la séparation.

Ne voulant dans cette protestation qu'une justification, je vous prie d'agréer mes salutations empressées.

*Note du Bureau.* — Cette lettre, bien que datée du 29 juin, n'est parvenue à l'U. A. G. que dans les premiers jours d'octobre.

### RENOUVELLEMENT DES CARTES D'INVALIDITE *des Mutilés et Réformés de la Guerre*

La circulaire interministérielle du 14 novembre 1921, rendue en exécution de l'article 9 de la loi du 29 octobre 1921, prévoit le renouvellement biennal des cartes donnant droit à réduction sur les réseaux des chemins de fer d'intérêt général.

Le premier renouvellement doit avoir lieu cette année.

Une circulaire, en date du 5 octobre 1923, adressée par l'Office National des Mutilés, a donné à tous les préfets les instructions nécessaires.

Les bénéficiaires de la carte peuvent, dès maintenant, faire leur demande à la mairie de leur résidence. Ils devront justifier de leur qualité par la production du titre de pension et fournir une photographie de 3 centimètres sur 4.

Les nouvelles cartes délivrées, valables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1924 au 31 décembre 1925, seront admises à dater du 1<sup>er</sup> décembre 1923. Les cartes actuellement en circulation, et dont la validité normale arrive à expiration le 31 décembre 1923, seront acceptées jusqu'au 31 janvier 1924.

*Le Gérant: DECOENE.*

Imprimerie Dubois et Bauer, 34, rue Lafayette, Paris.

### COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;  
M. le Baron DE TRAVERSAY, Président;  
Mlle ARBEL, Vice-Présidente;  
M. MEYNADIER, Vice-Président;  
M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint;  
M. DE FLEURIEU, Trésorier adjoint;  
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;  
M. Marcel BLOCH  
Mme BOYLESVE  
Mme BROQUIN  
M. CHEFFER  
M. Pierre CHÉROT.  
Mme CHEVALIER.  
Mme CONTAMIN.  
M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation.  
Mlle JALAGUIER.  
Mme KALT.  
Mme L'ÉVESQUE.  
Mme LÉVY-WEISS.  
M. MAYER.  
Mme MEYER.  
Mme Pierre MOURAUX.  
Mme MUS.  
M. Joseph ROUX.  
M. SOLLAR.  
D<sup>r</sup> SCHNEIDER.  
Mme VALTON.  
Mme YVES.

### COMITÉ D'AIDE

Mme Louis DESCHAMPS, présidente ;  
Mme LEYGUES ;  
Mme LE TROQUER ;  
Mme LHOPITEAU.  
Mme J.-L. LEBRETON.  
Mme Marthe BRANDÈS, présidente de l'Abri du Soldat Aveugle.

## Liste des Donateurs

---

Mme Brecquehais, Vernon (Eure), 20 fr. — Mme Lenoir, Paris, 50 fr. — M. Henry Pascal, Lausanne, affectation Franceville, 1.000 fr. — M. Roman, Charols (Drôme), 20 fr. — Mme Bouillon-Provencal, Tournus (Saône-et-Loire). — Section des Médailleurs Militaires du Cameroun, 30 fr. — Mlle Rohin, institutrice à Etapes (Doubs), 20 fr. — M. Pernod, Libos (Lot-et-Garonne), 50 fr. — Mme Mus, directrice de l'institution de jeunes filles françaises, à Hanoi, produit d'une fête de bienfaisance donnée à Tam-Dao, 3.060 fr. — Mlle Granger, Chânes (Saône-et-Loire), 15 fr. — « Protection et bonne santé de notre famille », 300 fr. — Notre camarade Béda, 50 fr. — Mme Auvray, Franceville, 20 fr. — M. le D<sup>r</sup> Delante, Franceville, 20 fr. — M. Pierron, Antibes, 20 fr. — Collecte des Anciens Poilus du 57<sup>e</sup> Territorial, à Beaune, 285 fr. — Etablissements Scheidecker, Muttersholz (Bas-Rhin), 100 fr. — Mlle Scheidecker, Muttersholz (Bas-Rhin), 10 fr. — Marquise de Villedeuil, Madrid, 100 fr. — M. Netman, administrateur de la Société des Futailles, Paris, 200 fr. — Mme Lavigne, à Paul, transmis par les Annales, 25 fr. — Produit d'une soirée donnée par la Société Amicale des Officiers de Complément de Grenoble et de la Région, 9.315 fr. 80.

